

LUNDI 21 JANVIER 2019



L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

Date de convocation : 15 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le vingt et un janvier à vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

Etaient présents :

Commune d'Andouillé : MM. B.LEMAITRE, P.CONILLEAU, Mme F.BEAUFILS

Commune de La Baconnière: MM. JL.DESMOT, JC.NEVEU Mme C.CLEMENT

Commune de La Bigottière: M. C.TARLEVÉ

Commune de Chailland: M. B.DARRAS, Mme M.BOITTIN

Commune de La Croixille: M. M.PENNETIER, Mme V.HERRIAU

Commune d'Ernée: Mmes J.ARCANGER, C.MERZOUK, M.BIDAULT, V.PLU, MM. A.LEBLANC, G.HUARD, A.BELLAY, G.LE FEUVRE, R.BRAULT

Commune de Juvigné: MM. G.LEMONNIER, JL.CIVET

Commune de Larchamp: M. C.BUCHARD, Mme S.LE BLANC

Commune de Montenay: MM. J.CHARDON, G.HAMEAU , Mme M.VOISIN

Commune de La Pellerine: M. P.CHATAIGNER

Commune de Saint Denis de Gastines: MM. T.CHRETIEN, D.LEPECULIER

Commune de Saint Germain le Guillaume: Mme A.ROBY

Commune de Saint Hilaire du Maine: MM. C.QUINTON, H.MORAND

Commune de Saint Pierre des Landes: Mmes V.HAMEAU, F.TRIHAN

Commune de Vautorte: M. M.DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration :

Commune d'Andouillé: Mme A.DOURDAIN, à M. B.LEMAITRE

Commune de Juvigné: Mme V.JACOB, à M. G.LEMONNIER

Absents excusés :

Commune de Saint Denis de Gastines: Mme V.BOITTIN

Commune de Vautorte: M. G.LIGOT

Absents non excusés :

Commune d'Ernée: Mme J.PAPOUIN

Secrétaire de séance : M. G.HUARD

Assistaient à la séance : M. E.GAUFFRE, Mme S.BALLUAIS.

CULTURE	1
- Cinéma intercommunal : projet de création d'un pôle culturel – présentation de l'avancement du projet, transfert de la compétence et conditions de portage et coordination avec la ville d'Ernée	1
EAU ET ASSAINISSEMENT	3
- Adhésion à la Charte Solidarité Eau	3
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale de l'Eau	3
- Attribution d'une subvention de groupement de défense contre les nuisibles Ernée-La Pellerine.....	3
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	3
- Renouvellement de la convention de partenariat « actions de sensibilisation »	3
ESPACE AQUATIQUE DE L'ERNEE	4
- Adoption des tarifs 2019	4
ADMINISTRATION GENERALE	4
- Conseil de développement : subvention exceptionnelle	4
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	4
- Atelier artisan à Andouillé : conditions de location.....	4
RESSOURCES HUMAINES	5
- Mise à disposition personnel entre la commune de Saint Denis de Gastines et la CCE : ménage au Studio de Musiques Actuelles	5
FINANCES	5
- Attribution de compensation 2019 : adoption des montants provisoires.....	5
- Zones d'activités communautaires : vote des budgets annexe 2019	6
- Décision modificative budgétaire n°1 - budget principal 2019	8
QUESTIONS DIVERSES	8
- Studio de Musiques Actuelles – Le Cube : Avenant à la convention d'occupation passée entre la CCE et l'association au Foin de la Rue	8
- Syndicat de bassin de la Vilaine-Amont : désignation des délégués	9

Cinéma intercommunal : projet de création d'un pôle culturel – présentation de l'avancement du projet, transfert de la compétence et conditions de portage et coordination avec la ville d'Ernée

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 25 septembre 2018, le Conseil communautaire a été informé de la constitution d'un groupe de travail en vue d'étudier le transfert de la compétence « Cinéma ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes a missionné le cabinet HEXACOM pour l'accompagner dans :

- la réalisation d'une étude de marché afin d'aider au bon dimensionnement du projet ;
- la réalisation d'un compte prévisionnel sur 3 ans ;
- la présentation des différents modes de gestion et la recherche de candidats potentiels à la mise en place d'une DSP (Délégation de Service Public)

Cet accompagnement a donné lieu à la rédaction, par le cabinet, de 3 rapports enregistrés sur le Drive des élus communautaires.

En parallèle, la ville d'Ernée étudie la création du nouveau site pour l'école de musique communautaire et l'évolution de la médiathèque.

1/ Étude de marché

Le rapport a établi dans un premier temps la Zone d'Influence Cinématographique comme base de la prévision de fréquentation du futur cinéma

- **Marché théorique** (sans tenir compte des cinémas autour) : 91 000 entrées / an soit 2.9 entrées/habitant
- **Marché résiduel** :
 - o La fréquentation réalisable : 35 à 43 000 entrées / an avec un taux d'évasion moyen estimé à 50%
 - o La fréquentation scolaire : 5 à 7 000 entrées / an

On arrive ainsi à une fréquentation potentielle totale de 40 à 50 000 entrées / an dont 12% de scolaires.

Sur ces bases de fréquentation, le dimensionnement est compris entre 2 et 3 salles. La tendance aujourd'hui est davantage de développer le nombre d'écran que le nombre de fauteuils par salle pour les raisons suivantes :

- augmentation du nombre de films qui sortent chaque année (environ 700 contre 550, il y a 10 ans)
- faciliter la négociation avec les distributeurs
- l'avènement du numérique qui facilite la gestion multisalles (1 opérateur peut gérer plusieurs projections simultanées de son poste).

Le comité de pilotage a exprimé sa préférence pour un **équipement avec 3 salles** et environ 320 sièges au total dont une salle modulable (avec gradin rétractable) pouvant ainsi être utilisée par la médiathèque ou l'école de musique.

2/ Compte de résultat prévisionnel

Le comité de pilotage a permis aux membres présents de mieux comprendre l'économie du cinéma. Les simulations avaient été établies sur les bases suivantes :

- 3 salles
- Une croissance progressive de fréquentation :
 - o Démarrage à **40 000 entrées** la première année pleine avec 3 salles (démarrage) ;
 - o **45 000 entrées** en deuxième année (montée en charge) ;
 - o **50 000 entrées** en troisième année (« régime de croisière ») ;
 - o **55 000 entrées** les années exceptionnelles de forte fréquentation.

Le compte prévisionnel estimait un déficit de fonctionnement compris entre 13 990 € et 27 232 €. Néanmoins, suivant le mode de gestion, il apparaissait des possibilités d'optimisation, notamment sur les charges de personnel. Le tableau de calcul a été fourni à la Communauté de communes qui pourra effectuer de nouvelles simulations.

3 / Mode de gestion

Le cabinet a présenté les différents modes de gestion qui peuvent s'adapter à un cinéma :

- la régie ;
- la société publique locale ;
- la délégation de services publics ;
- la gestion associative

Le débat s'est principalement porté entre une gestion en régie et une gestion en DSP. Sur ce dernier point, le cabinet a pris contact avec quelques exploitants de cinéma en DSP qui pourraient être intéressés par la gestion d'un équipement comme celui d'Ernée.

Il a été convenu de prendre contact avec des collectivités utilisant ces deux modes de gestion et d'en faire un retour auprès des élus. La question du mode de gestion pourra être affinée au cours de l'année 2019.

4/ Suite du projet

Comme le prévoyait le calendrier du projet établi par la Communauté de communes, la phase d'études économiques est actuellement achevée et il va maintenant convenir de travailler sur le programme de travaux.

Ainsi, au regard des études préalables, **le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité :**

1- Dans le cadre du transfert de la compétence « Création et exploitation d'un cinéma intercommunal »

- D'approuver la prise de compétence « Création et exploitation d'un cinéma intercommunal » par la Communauté de communes de l'Ernée ;
- D'approuver la modification des statuts joints à la présente délibération ;
- De mandater le Président pour solliciter l'avis des communes sur ladite modification statutaire étant précisé que cette dernière ne sera effective qu'après accord, à la majorité qualifiée, des communes

2- Concernant le portage du pôle culturel

- D'acter le portage d'un projet unique rassemblant le cinéma intercommunal, le site d'Ernée de l'école de musique et la médiathèque d'Ernée,
- D'un point de vue financier, d'approuver les principes suivants :
 - La ville d'Ernée se charge de la mise à disposition du foncier nécessaire au projet ;
 - La ville d'Ernée, remboursera, par convention, les coûts liés à la création des espaces « École de musique » et « Médiathèque » ;
- De constituer une commission unique ville/CCE pour le suivi de ce projet ;
- D'organiser le recrutement d'un cabinet spécialisé pour établir le programme de travaux et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la procédure de recrutement du cabinet d'architecture.

Adhésion à la Charte Solidarité Eau

Le Conseil Départemental propose depuis plusieurs années un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau pour les usagers en difficulté financière.

Afin de rendre accessible ce dispositif aux usagers, la collectivité doit adhérer à la charte solidarité-eau. Le coût de l'adhésion pour l'année 2019 est de 0,2049 € par abonné, ce qui représente un montant de 1 298,65 € (6 338 x 0,2049 €) pour le service d'eau potable en régie de la CCE.

Après un avis favorable du Conseil d'exploitation, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à la Charte « Solidarité-eau » avec le Conseil départemental de la Mayenne.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale de l'Eau

L'Agence Technique Départementale de l'Eau (ATD'EAU) a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes une assistance technique, juridique ou financière dans le domaine de l'Eau Potable.

Le coût de l'adhésion est basé sur :

- le nombre d'habitants et le nombre de stations d'épuration pour la compétence assainissement
- un forfait + un coût au m³ d'eau vendu pour la compétence eau potable.

Les montants d'adhésion pour 2018 étaient de 10 882 € HT pour l'eau et 7 825 € HT pour l'assainissement. Le tarif sera sensiblement le même pour l'année 2019.

Après un avis favorable du Conseil d'exploitation, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2019

Attribution d'une subvention de groupement de défense contre les nuisibles Ernée-La Pellerine

Le groupement de défense contre les nuisibles d'Ernée – La Pellerine effectuant une surveillance et un piégeage très régulier de ragondins et rats musqués au niveau de la prise d'eau potable d'Ernée, une subvention de 500 €/an lui a été accordée en 2018 par le service d'eau.

Le Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 13 novembre 2018, a émis un avis favorable au renouvellement de cette subvention.

Ainsi, afin de pérenniser cette action importante, **le Conseil communautaire décide** d'approuver une subvention de 500€ auprès du groupement de défense contre les nuisibles.

Renouvellement de la convention de partenariat « actions de sensibilisation »

Depuis juillet 2015, la Communauté de communes de l'Ernée est coordonnatrice des actions de sensibilisation à la réduction des déchets pour le compte de Mayenne Communauté et des Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage mayennais. Ladite convention étant arrivée à échéance, **le Conseil communautaire décide, à l'unanimité**, de reconduire le partenariat entre les Communauté de communes de l'Ernée, du Bocage mayennais et de Mayenne Communauté pour une durée de 5 ans.

Adoption des tarifs 2019

Dans le cadre de la politique tarifaire, il est proposé, après avis favorable des commissions Espace Aquatique en date du 15 octobre et 26 novembre 2018, les modifications tarifaires suivantes :

- Passage du tarif pour le triathlon de 300 € à 450 € du fait de la mise en place d'un troisième créneau ;
- Application du tarif 30 aquagym CE pour l'association El 'han ;
- Création de tarifs préférentiels aux soirées pour les abonnés de l'établissement.

Le Conseil Communautaire approuve la grille tarifaire 2019 telle que présentée.

Administration Générale

Conseil de développement : subvention exceptionnelle

Monsieur le Président expose que, par délibération en date du 16 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé la nouvelle organisation d'un conseil de développement mutualisé avec les Communautés de communes du Bocage mayennais et de Mayenne Communauté.

Ainsi, la structure nouvelle prendra appui sur l'actuel Conseil de développement de la Haute-Mayenne.

Cependant, l'association a dû procéder au licenciement de la salariée à temps plein. Au terme de l'exercice comptable, il manque à l'association 5 500 € pour régler le licenciement.

Il est demandé aux 4 EPCI de l'ancien Pays de Haute Mayenne d'apporter une subvention exceptionnelle au prorata de la population, soit 1 219,90 € pour la Communauté de communes de l'Ernée.

Le Conseil communautaire décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 219,90 € au Conseil de développement de la Haute-Mayenne.

Développement Économique

Atelier artisan à Andouillé : conditions de location

La Communauté de communes est propriétaire d'un atelier sur la zone artisanale de l'Archer à Andouillé sur la parcelle C 804 de 1734 m².

Cet atelier d'une surface de 477 m² est divisé en deux lots.

Le premier lot héberge actuellement la Miellerie départementale sur 184 m² et la seconde partie, d'une surface de 250 m², servait jusqu'à Septembre 2018, de stockage pour les associations de la commune.

Suite à une demande de l'entreprise PROFIL BOIS, le bâtiment a été réhabilité.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer les conditions de location suivantes :

- Mars 2019 à février 2022 : 3 600 € HT par an soit 300 € HT / mois
- A partir de mars 2022 : 6 000 € HT par an soit 500 € HT / mois

Et d'autoriser le Président à signer le bail commercial à intervenir.

Mise à disposition personnel entre la commune de Saint Denis de Gastines et la CCE : ménage au Studio de Musiques Actuelles

Monsieur le Président informe le Conseil que le ménage du Studio de musiques actuelles dénommé « le Cube » à St Denis de Gastines, est actuellement assuré par les services de la commune de St Denis de Gastines. Afin de régulariser cette situation, **le Conseil communautaire décide** de passer une convention de mise à disposition de personnel avec la commune, à compter du 01/01/2019, sur la base d'une intervention maximum de 52 h par an au tarif horaire de 19,50 €.

Attribution de compensation 2019 : adoption des montants provisoires

Le Conseil communautaire approuve les montants des attributions de compensation pour l'année 2019 suivants :

Le calcul des attributions de compensation 2019 doit prendre en considération :

- Le coût du service urbanisme de l'année 2018
- Le coût du service du bureau d'études « Ingénierie – voirie » sur la base d'un prévisionnel 2019 à défaut d'une année pleine de référence 2018 ; un ajustement sera donc effectué à la fin de l'année 2019.

Le calcul des coûts des services est le suivant :

Service Urbanisme

Coût du service pour 2018 : 74 816 € réparti suivant les critères de la DSC (population, potentiel financier, effort fiscal) et le nombre d'actes pondéré sur 4 ans instruits dans les communes (2015-2018)

Service Ingénierie-Voirie

- 50% du coût du service « ingénierie-Voirie » sur la base d'un coût prévisionnel de 76 976 € réparti suivant les critères de la DSC et le linéaire de voirie (base fiche DGF) :
- 10% du coût prévisionnel du service à la commune d'Ernée pour 15 395 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les attributions de compensations provisoires pour l'année 2019 suivant le tableau ci-après :

	RAPPEL AC 2018		ADS	INGENIERIE VOIRIE	AC PROVISOIRE 2019	
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	Montants 2019	Montants 2019	AC de fonctionnement	AC d'investissement (*)
Andouillé	84 006,44	-24 770,40	8 287,00 €	8 262,00 €	75 197,44 €	-24 770,40
Chailland	62 761,89	0,00	4 426,00 €	5 058,00 €	57 653,89 €	0,00
Emée	1 251 846,10	-63 472,32	18 715,00 €	35 189,00 €	1 216 994,10 €	-63 472,32
Juvigné	30 099,17	-1 057,86	4 929,00 €	7 336,00 €	22 790,17 €	-1 057,86
La Baconnière	-29 751,00	-1 655,18	7 988,00 €	8 109,00 €	-38 581,00 €	-1 655,18
La Bigottière	-14 373,44	0,00	1 970,00 €	2 094,00 €	-16 625,44 €	0,00
La Croixille	37 747,30	0,00	2 431,00 €	2 616,00 €	35 019,30 €	0,00
La Pellerine	52 316,52	-813,66	1 118,00 €	1 614,00 €	50 671,52 €	-813,66
Larchamp	21 790,90	-1 932,71	3 915,00 €		21 184,90 €	-1 932,71
Montenay	26 261,64	0,00	4 838,00 €	6 366,00 €	19 693,64 €	0,00
St Denis de Gastines	79 277,91	-8 510,74	5 868,00 €	6 685,00 €	72 256,91 €	-8 510,74
St Germain le Guillaume	-3 319,70	0,00	1 943,00 €	2 144,00 €	-5 588,70 €	0,00
St Pierre des Landes	269 337,05	0,00	3 273,00 €		268 775,05 €	0,00
St Hilaire du Maine	-25 863,23	0,00	2 984,00 €	4 487,00 €	-30 463,23 €	0,00
Vautorte	15 916,44	-1 895,93	2 131,00 €	2 411,00 €	13 477,44 €	-1 895,93
TOTAL	1 858 053,99	-104 108,80	74 816,00 €	92 371,00 €	1 762 455,99 €	-104 108,80

(*) montants reversés par les communes à la CC de l'Ernée

Zones d'activités communautaires : vote des budgets annexe 2019

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes de l'Ernée dispose de 13 budgets annexes pour les zones d'activités au sein desquels il reste des terrains à commercialiser.

Lecture faite des budgets annexes, le Conseil communautaire valide à l'unanimité, les budgets annexes suivant les équilibres suivants :

ZA de la Querminais 2 à Montenay

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 72 937,84 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 64 981,18 €

PA de la Mine à La Baconnière

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 1 062 428,45 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 782 752,36 €

PA de la Brimonnière à Ernée

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 1 167 187,84 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 954 879,84 €

ZA de la Malardrerie à Andouillé

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 151 830 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 125 793 €

ZA de Charné/Fay à Ernée

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 130 158,50 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 66 323,50 €

ZA les Sémondières à Ernée

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 55 698 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 53 035 €

ZA Pierre et Marie Curie à Ernée

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 163 189 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 150 506 €

ZA la Mission 2 à Ernée

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 191 028 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 177 617 €

ZA Route de La Croixille à Juvigné

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 4 365 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 1 980 €

ZA de la Blinière à Larchamp

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 34 834 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 31 120 €

ZA les Landes à La Pellerine

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 86 824 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 85 496 €

ZA de la Butte à Vautorte

Le budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibré à hauteur de 23 363 €
- Section d'investissement équilibré à hauteur de 20 201 €

Décision modificative budgétaire n°1 - budget principal 2019

Le Conseil communautaire approuve la Décision Modificative n°2019-01 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	-368 904.76	
023/01	Virement à la section d'investissement	190 505.58	
657363	subventions de fonctionnement versées par le BG aux budgets annexes ZA	178 399.18	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Opérations non individualisées

Article/fonction	libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		190 505.58
276351	Avances remboursables versées par le BG aux budgets annexes ZA	635 821.39	
276351	Avance remboursée par le budget annexe PA de la Brimonnière		493 036.81
TOTAL		635 821.39	683 542.39

* Opération 80 : ZAE transférées par les communes

Article/fonction	libellé	Dépenses	Recettes
2315	Immob. En cours - travaux	47 721.00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		683 542.39	683 542.39

Questions diverses

Studio de Musiques Actuelles – Le Cube : Avenant à la convention d'occupation passée entre la CCE et l'association au Foin de la Rue

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée en 2009 entre la CCE et l'association au Foin de la Rue relative à la mise à disposition à l'association d'un local de 18 m² à usage de bureau dans le studio de musiques actuelles. Cette mise à disposition a été consentie gracieusement assortie d'un recouvrement des charges d'électricité, chauffage et eau à hauteur de 1/3 du coût annuel supporté par la CCE.

Au cours de l'été 2017, l'association au Foin de la Rue a édifié une nouvelle construction à proximité du Studio, laquelle a été raccordée au compteur électrique du Studio, ce qui a fait augmenter de façon significative les charges à compter de l'année 2018.

Par conséquent, **le Conseil Communautaire, en accord avec l'association, décide d'augmenter la part du recouvrement de charges à 50% du coût supporté par la CCE à compter de l'année 2018.**

Syndicat de bassin de la Vilaine-Amont : désignation des délégués

Par délibération en date du 17/12/2018, la Communauté de communes a désigné ses représentants pour siéger au Syndicat de bassin de la Vilaine-Amont.


Pour faire suite à un échange entre le syndicat et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, il s'avère que la rédaction des statuts ne nous permet pas de disposer de 3 titulaires et 3 suppléants mais d'1 titulaire et d'1 suppléant. Ainsi, dans l'attente d'une prochaine révision des statuts du syndicat, il est proposé de désigner comme représentant de la Communauté de communes de l'Ernée les élus suivants :

PENNETIER Maurice	Délégué titulaire	La Croixille
TARLEVE Olivier	Délégué suppléant	Juvigné

Il est 22h15, l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Secrétaire de séance

Gérard HUARD.



Le Président,

Albert LEBLANC.

